

Prolifération des armes nucléaires

qu'elles ne soient signées. Quel est le précédent juridique à la base de cette attitude puisque c'est l'inverse qui s'est souvent produit. Par exemple, l'ancien premier ministre Mackenzie King a déjà déclaré qu'avant que les ententes internationales ne soient ratifiées, il fallait les débattre à la Chambre.

Pourquoi la Chambre a-t-elle été privée du droit de tenir un débat et de se prononcer sur cet accord international avant qu'il ne soit conclu? Nous devrions examiner cette question, comme nous examinons le cas de l'Inde. L'opposition des députés, des media et même de spécialistes éminents, et j'en mentionnerai quelques-uns, à la position du gouvernement a été vaine. Le gouvernement était déterminé à vendre le réacteur CANDU de 500 millions à la Corée du Sud, même si ce régime était instable et que les garanties internationales étaient insuffisantes.

Quiconque connaît l'AIEA sait combien insuffisant est le personnel de cet organisme. En effet, l'AIEA se consacre en majeure partie à faire de la réclame en faveur de l'énergie nucléaire et non pas à faire de l'inspection quand des traités sont en vigueur ni à préserver la sécurité. J'en déduis une fois encore que l'argent l'emporte sur la moralité. La chose s'est produite dans le cas de la Corée du Sud et fait ressortir dans le cas de l'Inde ce qui s'est passé précisément.

Nous constatons maintenant que l'accroissement rapide du nombre de réacteurs nucléaires entraîne la production d'une grande quantité de plutonium; on ne peut donc exercer une surveillance efficace. Même lorsque les réacteurs sont utilisés pour la production d'énergie à des fins pacifiques, le danger d'utilisation du plutonium pour la fabrication de bombes nucléaires s'accroît. C'est pourquoi, je dois ce soir, soulever une question qui inquiète de nombreux savants. Que se produira-t-il si l'on vole le plutonium? Comme l'Inde l'a prouvé, il suffit d'un petit laboratoire, d'un personnel compétent pour faire une bombe. Il n'est donc pas étonnant que les savants eux-mêmes s'inquiètent. Comme l'a dit un physicien britannique, M. Amroy Lovins, «Tout pays doté d'un réacteur nucléaire peut fabriquer des bombes atomiques s'il le veut».

Récemment, trois ingénieurs des cadres supérieurs ont démissionné de la General Electric Company en protestant que «l'énergie nucléaire est devenue un monstre technologique, et on ne sait pas très bien qui en a le contrôle, pour peu que quelqu'un l'ait.» David Lilienthal, président de la Commission d'énergie atomique des États-Unis voit «une catastrophe imminente» en raison de la prolifération sur le plan international des bombes nucléaires.

Lilienthal réclame la suspension provisoire des ventes nucléaires; le gouvernement a ri de cette idée chaque fois que nous l'avons avancée ces mois derniers. Je me rappelle fort bien que le député de Halifax a proposé un moratoire en juin dernier. Le gouvernement n'a rien voulu entendre. C'est pourtant ce que préconise le général E. L. M. Burns lui-même, chef respecté des équipes canadiennes de désarmement pendant des années. Le général Burns insiste qu'il est du devoir du gouvernement canadien de ne rien faire qui puisse encourager la prolifération des armes nucléaires, et que cette obligation, explicite dans l'article III du traité de non-prolifération, doit l'emporter sur la volonté du Canada d'aider, par la technologie nucléaire, les pays en voie de développement.

Il reste une lueur d'espoir. Cet après-midi, dans ses dernières observations, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré ne pas être sûr, dans son esprit, que

[M. Roche.]

l'exportation de technologie et de matériels nucléaires à l'Inde devrait être reprise. Il se posait encore certaines questions et il a exposé le problème de la façon suivante: aurions-nous avantage à nous méfier tout à fait des intentions de l'Inde relativement aux négociations sur l'énergie nucléaire, comme nous l'avons fait provisoirement, ou devrions-nous reprendre l'accord actuel en prenant toutes les précautions possibles? Qu'est-ce qui serait préférable? Si nous voulons envisager cette question du point de vue moral, je pense qu'on peut trouver la solution dans les conseils que nous a donnés le général Burns: le Canada ne doit rien faire qui puisse contribuer à la prolifération des armes nucléaires. Cette condition doit avoir la priorité sur le désir du Canada d'aider les pays en voie de développement.

● (2040)

Le ministre a dit à la Chambre que les nouveaux accords représentaient d'excellentes assurances juridiques. Nous ne pouvons qu'espérer qu'il a raison parce que nous n'en avons pas la preuve et que les questions que j'ai posées plus tôt indiquent qu'il y a toute raison de croire que les précautions sont loin d'être suffisantes. Il n'y a que des documents dont le pays avec qui nous concluons une entente peut ne pas tenir compte s'il le désire. Il faut donc s'interroger sur la mesure dans laquelle nous pouvons faire confiance à la Corée du Sud, sur les intentions de l'Inde et sur les intentions de tout pays avec lequel nous concluons un accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps est écoulé. Il peut continuer seulement s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Roche: Merci, monsieur l'Orateur. Je sais que bon nombre de députés veulent participer au débat et je n'abuserais donc pas de la courtoisie de la Chambre.

Je terminerai en revenant au principal argument avancé cet après-midi par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour appuyer la politique qu'il préconise. Selon lui, c'est de cette façon que le Canada doit aider les pays en voie de développement. Je répète qu'il s'agit d'un argument sérieux. Si l'on essaie de justifier l'exportation de technologie nucléaire en se servant d'un argument fondé sur des considérations morales, je signale qu'à mon avis, le Canada devrait préconiser plutôt une aide fondée sur les valeurs morales plus saines et insister davantage sur la collaboration commerciale et économique que les pays en voie de développement demandent instamment et dont ils ont bien plus besoin que de technologie nucléaire.

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, il est toujours difficile pour la plupart d'entre nous, Canadiens moyens, qui ne prétendons pas être des spécialistes de la technique nucléaire, de nous poser des questions aussi compliquées que celle-ci, par exemple, devons-nous vendre ou non des centrales d'énergie nucléaire au pays du tiers monde?

Je ne prétends pas être un expert en technique nucléaire, et quand je lis certains mots utilisés dans les manuels pour décrire certains engins, le sujet m'apparaît encore plus complexe. On parle du CANDU, de réacteurs perfectionnés à réfrigérants gazeux, de réacteurs à eau lourde générateurs de vapeur, de piles couveuses et autres. Je ne suis certes pas un expert...